62e ANNEE. — N° 144 VENDREDI 8 DECEMBRE 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur

M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

Le peuple suisse ne veut pas d'un prélèvement sur le capital. — Le budget à la Chambre : vers le rétablissement des douzièmes provisoires. — A Lausanne : la question des Détroits. — Lloyd George et le Proche-Orient : des révélations intéressantes.

Le peuple suisse ne veut pas de l'impôt sur le capital.

Tel est le premier résultat qui se dégage du referendum de dimanche dernier.

Il en est un second : par son vote, le peuple suisse montre qu'il ne veut pas s'abandonner à la surenchère démagogique.

Enfin par l'écrasante et retentissante défaite qu'il vient d'infliger aux socialistes et aux communistes, il donne une leçon aux peuples que pourrait séduire l'initiative de destruction de la propriété.

Le peuple suisse était appelé, dimanche, à se prononcer sur l'initiative socialiste-communiste ayant pour but d'effectuer un prélèvement sur les fortunes. Ce prélèvement devait toucher les fortunes au-dessus de 80.000 francs. Le projet prévoyait notamment la déclaration obligatoire, la levée du secret des banques, le timbrage des titres, pour éviter l'évasion fiscale et le timbrage des livrets d'épargne.

86 0/0 des électeurs ont pris part au scrutin, et l'initiative a été rejetée par 730.584 non contre 109.484 oui, soi une majorité écrasante de plus de 600.000 voix.

Faut-il ajouter maintenant que rien ne pouvait légitimer l'initiative socialiste

L'état des finances suisses n'exige en aucune manière la création d'un impôt sur le capital.

Quant au but que proposaient hypocritement les partis avancés (constituer à l'aide des sommes ainsi obtenues un fonds permettant le développement d'œuvres sociales), il était purement oiseux, dans un pays où ces dernières sont déjà l'objet de la sollicitude avertie des pouvoirs publics.

Quoi qu'il en soit, le résultat de dimanche est à retenir : la Suisse a beau être soumise à une active propagande communiste qui tente de semer la désorganisation générale ; elle reste saine, profondément saine... et nous donne l'exemple du crédit que nous devons réserver à certaines *géniales réformes* socialistes-communistes.

⁂

La Chambre a renoncé à voter le budget avant le 1er décembre. Le votera-t-elle même avant la mi-décembre? Ce n'est point certain.

Par contre, ce qui est sûr désormais c'est que nous revenons aux douzièmes provisoires : le Sénat, cette année, paraît décidé à exercer ses droits de contrôle.

Ce dessein est légitime, autant qu'incompréhensible le renoncement de la Chambre.

Ce renoncement va être exploité, et par les adversaires du régime et par les adversaires de l'actuelle majorité.

Le sénateur Henry Bérenger, pour un peu, se réjouirait du retour au régime des douzièmes. Il écrit dans *Actualités* :

Rien n'est moins effrayant qu'un douzième provisoire. C'est tout simplement une loi de finances à courte portée par laquelle les Chambres prolongent d'un mois le budget de l'année précédente. Pendant ce mois, les dépenses et les recettes de l'Etat restent calquées sur celles du mois précédent. Supposons qu'en 1923 il y ait douze douzièmes provisoires, cela reviendrait à dire que le Budget de 1922 aurait été voté pour deux ans, mais avec contrôle mensuel du Parlement pendant la seconde année.

On voit par là que le mal est beaucoup moins grand qu'on ne le dit. Il gêne quelque peu la bureaucratie des finances, mais il peut être compensé par l'avantage d'avoir quelques semaines plus tard un budget mieux établi, si le Parlement et le Gouvernement employent bien le temps supplémentaire qu'ils s'octroient par les douzièmes.

Vous pensez, peut-être que le sénateur Bérenger ironise ? Rien de plus sérieux, au contraire, que ses déclarations. — N'est-ce donc pas une procédure déplorable que de retarder, par exemple, le recouvrement des impôts de plusieurs mois ? L'Etat en pâtit ! Le contribuable lui-même est embarrassé !

Et puis, le retard se répercute automatiquement d'une année à l'autre.

Pouvons-nous, du moins, espérer que nos finances gagneront quelque chose à ce retard ? Ce serait admettre que des improvisations de séance pourraient réaliser ce que n'ont pu les commissions compétentes.

La vérité c'est qu'au sein des commissions des finances de la Chambre et du Sénat, certains esprits se réjouissent de nos difficultés budgétaires : les uns escomptent la succession de M. de Lasteyrie ; et les autres se préoccupent des futures élections législatives ! N'y a-t-il pas mieux à faire ?

⁂

Après s'être égarée longtemps en des considérations préliminaires, la conférence de Lausanne a abordé, dès le début de la présente semaine, les problèmes à régler : la question des Détroits fut soulevée la première.

Tout de suite est apparu avec évidence ce fait que la question des Détroits se pose, moins pour la Turquie que pour la Russie et l'Angleterre : un véritable duel s'est engagé entre ces deux puissances.

Ismet pacha fut réservé et discret : la Turquie, a-t-il dit en substance, est souveraine sur les deux rives des Détroits ; elle entend exercer pleinement tous les droits découlant de cette souveraineté.

Le délégué d'Angora s'est refusé à sortir de cette prudente généralité.

Cette thèse de la souveraineté turque, le représentant des Soviets, Tchitcherine, l'a soutenue, également, mais en termes comminatoires.

Il a rappelé les termes mêmes du pacte national... d'Angora et s'est prononcé pour : la liberté commerciale complète ; la fermeture à tous les navires et à tous les engins de guerre, etc, sauf pour la Turquie, à laquelle il reconnaît le droit de fortifier les deux rives comme il lui plaira.

M. Tchitcherine en terminant son exposé a déclaré qu'il y a du côté de Constantinople des positions intenables pour les Alliés. Et il a prononcé à ce moment des menaces à peine voilées en ce qui concerne la précarité de l'occupation de Constantinople et des Détroits.

Le plus surprenant, c'est que les Alliés sont demeurés cois devant les réserves d'Ismet pacha et les insolences de Tchitcherine.

Et lord Curzon, qui présidait la réunion, s'est borné à levé la séance, au lieu d'opposer tout de suite aux théories soviéto-turques les objections indispensables et un projet concret.

Tout cela témoigne, par trop nettement, que les Alliés manquent de directives, de programme, alors que les Turcs et les Russes, étroitement solidaires, savent parfaitement ce qu'ils veulent.

Décidément, le débat est bien mal engagé à Lausanne !...

Notons cependant que, depuis lors, les alliés ont fini par tomber d'accord sur l'affaire des Détroits.

Mais ne pouvaient-ils commencer par se concerter, au lieu d'offrir à leurs adversaires le spécacle de leur division et de leur indécision ?

⁂

Presque quotidiennement, des faits nouveaux viennent éclaircir la question de la responsabilité de M. Lloyd George dans le désastre grec en Asie-Mineure.

Vendredi dernier, la *Morning Post* publiait d'importantes révélations faites au cours du récent procès des ministres constantiniens au sujet des conversations que M. Lloyd George eut à Londres en janvier 1922 avec M. Gounaris.

Le même jour, le *Matin*, faisait paraître les lettres confidentielles envoyées à Athènes en 1920 par M. Venizelos, à propos des conversations qu'il avait eues avec M. Lloyd George.

Enfin, le *Sunday Express* publiait des extraits d'une lettre de M. Gounaris au marquis de Curzon.

Toutes ces révélations permettent de conclure :

1° Qu'à une date déjà éloignée le gouvernement britannique était convaincu qu'il ne pouvait pas compter sur l'appui de ses alliés pour appliquer la politique définie par le traité de Sèvres. Le 6 mars 1920, M. Venizelos télégraphiant à Athènes disait : « Le ministre de la guerre..... m'a laissé entendre que nous ne devrons pas compter sur la coopération de la France et de l'Italie » ;

2° Que la politique britannique dans le Proche-Orient, tout au moins dans ces derniers temps, était la politique de M. Lloyd George. D'après les révélations faites au cours des procès d'Athènes, l'ex-premier ministre, dans une conversation qu'il eut le 18 janvier 1922, avec le patriarche œcuménique, disait : « Aujourd'hui tous mes collègues m'ont déserté, Je suis absolument seul ! »

3° Qu'il y a dans la politique de l'ex-premier ministre des incompatibilités — pour ne pas dire plus — qui doivent être éclaircies.

En vérité, chaque nouvelle révélation rend de plus en plus incompréhensible la politique poursuivie par M. Lloyd George dans le Proche-Orient.

Elle établit également, et de plus en plus, la lourde responsabilité de l'ex-Premier Anglais dans toutes les complications orientales.

Et on ne peut s'empêcher de penser que Lloyd George, absent du pouvoir, la paix régnerait depuis longtemps sans doute en Asie-Mineure !...

M. D.

INFORMATIONS

Pas de moratorium sans gages

M. Theunis et Jaspar ont exposé, lundi, au Conseil de Cabinet belge la situation politique des réparations telle qu'elle se présente à la veille de l'entrevue de Londres.

A ce sujet l' « Etoile belge » dit :

« Le gouvernement belge ne consentirait pas, croyons-nous, à l'octroi d'un moratorium sans gages sérieux, et il est en cela d'accord avec la France. Si aucune solution favorable n'intervenait et si, finalement, était soulevée la question de l'occupation de la Rhur, il paraît probable que la la thèse belge consisterait à suggérer l'occupation de cette région par tous les alliés. »

Les Allemands préparent leur revanche

Le général Racheweski, commandant le corps d'armée de Poznan (Posen), qui est un spécialiste de la guerre chimique, vient de faire à l'Institut chimique de l'Université de Poznan une communication sensationnelle sur de nouveaux gaz asphyxiants allemands contre lesquels les masques actuels sont insuffisants. Cette communication ayant été connue d'espions allemands, le général reçoit journellement d'Allemagne des lettres le menaçant de mort.

Un accord franco-bavarois

Un contrat a été signé, à Munich, le 2 décembre, entre le groupe français représenté par M. Rousseau, président de la Chambre française de commerce, et le président de l'Association industrielle bavaroise. Cet accord a trait à des livraisons en nature et de matières premières.

Douce Germanie !

Le professeur Hoche, de Fribourg, soutient la thèse que l'Etat devrait faire disparaître les individus dont l'existence est inutile ou nuisible, par exemple les fous incurables. Le député Borchardt, dans la « Revue de droit pénal allemand », soutient la même thèse au point de vue juridique. Le docteur estime que, selon sa thèse, il y a quatre mille Allemands que l'on peut supprimer sans dommage. Le député estime qu'il y en a quinze mille.

Le roi de Grèce réagit...

On mande d'Athènes au journal « Tribuna » que le roi de Grèce a demandé au gouvernement la dissolution du Comité révolutionnaire. C'est à cette condition seulement, a-t-il dit, qu'il resterait sur le trône. Cette démarche a provoqué un vif mécontentement dans les milieux révolutionnaires.

La « Tribuna » annonce également que les membres du Comité révolutionnaire considèrent que la dynastie grecque étant compromise il ne reste qu'à proclamer la République et à permettre au roi de quitter le pays.

Incident à Constantinople

La police turque a voulu empêcher le 5, l'embarquement des Grecs et des Arméniens qui quittent Constantinople. Les Anglais ont occupé les douanes. Les troupes, munies de mitrailleuses, ont protégé l'embarquement.

Les troupes britanniques évacuent l'Irlande

Des dispositions sont prises pour l'évacuation des forces britanniques du sud de l'Irlande. Cette évacuation serait, paraît-il, terminée dans deux ou trois semaines.

La Russie et l'Italie

Le « Giornale di Roma » croit savoir que dans l'entretien qui a eu lieu entre M. Mussolini et M. Krassine, deux points précis ont été établis, savoir :

1. L'envoi à Moscou d'une représentation diplomatique italienne ayant toutefois un caractère économico-commercial bien défini ;

2. La création d'un Comité mixte italo russe composé d'experts en matière économique et commerciale pour examiner amicalement les problèmes d'intérêt commun.

Le voyage de M. Clemenceau

M. Clemenceau arrivé à Baltimore, a été reçu à la gare par le maire, avec lequel il s'est promené en ville en suivant le même itinéraire qu'avait pris La Fayette quand il revint en Amérique.

Il sera proposé à la Chambre de l'Etat de Maryland de nommer M. Clemenceau citoyen honoraire de l'Etat, comme le fut La Fayette.

L'organisation du Maroc

Conformément à des instructions récentes du maréchal Lyautey, le Maroc sera organisé désormais en quatre grands commandements : 1. Region de Marrakech (Maroc sud) ; 2. Région de Meknès (Maroc central) ; 3. Région de Fez (Maroc nord-ouest) ; 4. Région de Taza (Maroc nord-est).

Les circonscriptions du Maroc occidental, y compris Mogador et Kenitra relèvent d'une autorité militaire dénommée : « Commandement supérieur des troupes de la côte », dont le commandant supérieur réside à Casablanca.

Crise ministérielle en Espagne

Le président du Conseil espagnol, M. Sanchez Guerra, a donné sa démission.

Cette démission a pour cause principale les critiques adressées par la Chambre au président du Conseil.

Le roi a confié le soin de constituer le nouveau cabinet au marquis d'Alhucemas, leader libéral.

La Constitution américaine sera-t-elle modifiée?

Le nouveau groupe progressiste du Sénat a remporté une victoire en obtenant de la commission sénatoriale de l'agriculture son approbation pour une résolution tendant à supprimer le collège électoral pour la présidence et la vice-présidence des Etats-Unis.

Cette réforme nécessiterait un amendement à la Constitution comme cela a été le cas pour l'interdiction qui frappe les boissons alcooliques.

La résolution propose de choisir le troisième lundi de janvier, au lieu du 4 mars, pour l'installation du nouveau président.

Le vote des femmes

M. Bellet, député de la Haute-Garonne, a déposé une proposition de loi tendant à accorder le droit de vote aux femmes.

L'article unique est ainsi conçu :

« Les femmes auront, à partir de 24 ans révolus, le droit que les lois électorales confèrent aux hommes, tant au point de vue de leur inscription sur les listes électorales que de leurs droits de vote. »

Chambre des Députés

Séance du 5 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre continue la discussion du budget des services d'Alsace-Lorraine. M. Gerald demande la réduction à 50.000 francs du crédit relatif au personnel de l'administration de l'assistance publique. M. Tinguy du Pouet combat la proposition qui est repoussée. M. Serot demande que le crédit relatif à l'assistance soit relevé de 5 millions. Cette proposition est votée.

M. Uhry demande la suppression du crédit relatif aux subventions et encouragements aux publications, représentations et manifestations d'intérêt national. M. Alapetite, commissaire du Gouvernement en Alsace-Lorraine, dit que ces fonds de propagande n'ont rien de commun avec les fonds secrets, et il déclare qu'il relève du contrôle du ministre de la Justice et qu'il n'a pas à rendre de comptes à M. Uhry. Celui-ci proteste contre ces paroles ; un tumulte éclate à l'extrême-gauche. M. Colrat déclare prendre la responsabilité des paroles de M. Alapetite. La proposition de M. Uhry est repoussée et le crédit est voté.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre continue la discussion du budget de l'Alsace-Lorraine. Le budget des chemins de fer est voté.

Le budget de l'instruction publique est abordé. M. Avril combat la proportionnelle scolaire et demande au ministre d'affirmer son hostilité résolue à cette réforme. M. Aubry se plaint de ce que les crédits soient trop marchandés à l'enseignement primaire. Il s'élève contre la suppression d'instituteurs, et la fermeture d'écoles. Le ministre déclare qu'on n'a jamais supprimé l'école laïque que la loi de 1886 prévoit pour chaque commune. Cette école, dit-il, est indispensable à la liberté de conscience.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 6 décembre 1922

Dans la séance du matin, la Chambre poursuit la discussion du budget de l'instruction publique. M. Ducos proteste contre la suppression d'écoles primaires. M. Herriot dit qu'on ne devrait pas maintenir les collèges qui ont un nombre insuffisant d'élèves. M. Morel proteste contre les peines disciplinaires prononcées contre des instituteurs et professeurs coupables de se mêler aux manifestations de la pensée politique. M. Buisson déclare qu'on doit réprimer le professeur pour tout abus commis dans l'exercice de sa fonction, mais hors de sa classe le professeur doit être libre de manifester ses opinions. M. Magallon parle des manuels scolaires dans lesquels des auteurs de haute valeur ne sont même pas cités.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre reprend la discussion du budget de l'instruction publique. M. l'abbé Lemire se déclare partisan de l'école unique. L'enseignement général revient, dit-il, d'après la loi, à l'instituteur; mais l'enseignement religieux doit être donné à côté, hors de l'école, par le curé. Ce qu'on doit regretter, ajoute l'abbé Lemire, ce sont des rivalités provoquées par un certain cléricalisme qui n'est qu'un abus de la religion. M. Herriot parle ensuite de la réforme de l'enseignement. Le ministre répond aux diverses observations présentées. Il déclare que la répartition proportionnelle scolaire sera solutionnée par une loi qui sera déposée par M. de Baudry d'Asson. Mais le ministre déclare que le Gouvernement n'accepte pas le principe de ce projet.

Sénat

Séance du 5 décembre 1922

Le Sénat discute le projet relatif aux Chambres d'agriculture. M. Roche voudrait que les intérêts des agriculteurs soient défendus comme ceux de tous les travailleurs.

Les articles 1 à 33 sont adoptés. Sur le chapitre 34, M. David dit que les Chambres d'agriculture recevront des subventions de l'Etat à condition que ces subventions ne leur soient accordées qu'en dernière ligne, au cas où les autres ressources comprises dans la loi viendraient à faire défaut ou à se trouver insuffisantes.

CHRONIQUE LOCALE

Désillusion sportive !

Les amateurs de sports, notamment ceux qui se passionnent pour les matches de boxe où brillent les Dempsey, Carpentier, Siki et consorts doivent être, à cette heure, bien désillusionnés.

Le député noir M. Diagne leur a fait une bien mauvaise blague, en déclarant, du haut de la tribune du Parlement que le match Carpentier et Siki avait été « truqué. »

Les affirmations de M. Diagne ont fait jeter les hauts-cris aux membres de la Fédération de boxe qui somment le député du Sénégal de s'expliquer. Et M. Diagne non seulement s'explique, mais précise.

M. Diagne, député de race noire, a pris la défense du boxeur noir, Siki qui fut disqualifié pour motifs d'ordre sportif, disent les membres de la Fédération, pour d'autres motifs, affirment M. Diagne et Siki lui-même.

Siki, en enet, déclare qu'avant le combat contre Carpentier, un manager lui avait dit : « En te battant avec Carpentier, tu gagneras beaucoup de sous. Mais, tu comprends, il faut te laisser faire. » Et on aurait recommandé à Siki de tomber au 3e round, de se relever et retomber, étendu les bras en croix au 4e round. Comme cela avait été convenu, Siki tomba au 3e round, mais se releva, continua la lutte et battit Carpentier.

Si ces déclarations sont exactes, eh bien ! c'est la preuve qu'il n'est pas besoin de se passionner pour les luttes entre les athlètes du ring ou d'autres tréteaux.

C'est ce qu'aucuns ont toujours affirmé : on lutte, pour amuser la galerie, c'est-à-dire ceux qui paient. C'est le « chiqué » dans son plus beau développement, dans sa plus productive exploitation.

Dans les baraques foraines où « l'amateur » va affronter en lutte à main plate, le « rempart du Midi », le « Taureau du Périgord » cela se passe toujours ainsi ; l'amateur « touche des deux épaules », mais il empoche une pièce de cent sous. S'il ne se laisse pas « tomber » eh bien, il n'a pas besoin de retourner à la baraque : il est disqualifié.....

Le différend soulevé par le député Diagne tend à prouver qu'il y a une exploitation des sports, et que les « professionnels » sont plus nombreux qu'on ne le pense. Et en disant « professionnels » on peut ajouter « profiteurs ».

En vérité, le public qui se rue dans les salles où ont lieu des matches de boxe, a dû être désillusionné en apprenant que son spectacle favori pouvait être et était truqué !

LOUIS BONNET.

VILAIN TRAFIC

L'année dernière, nous avions averti les ménagères de se montrer prudentes pour l'achat des œufs apportés sur le marché, les jours de foire.

En cette saison, les œufs se vendent un très bon prix : certains marchands le savent trop, et c'est pourquoi ayant fait une resserre d'œufs pondus il y a 2 mois, ils mettent ces œufs en vente actuellement.

Bien que conservés au moyen de procédés bien connus, ces œufs ne sont pas frais ; beaucoup ne valent rien. Mais le marchand vend, empoche l'argent et s'en va. L'acheteur en est quitte pour jeter les œufs mauvais et regretter son argent.

Evidemment, ces vendeurs ne sont pas honnêtes ; ils sont coupables de fraude, parce qu'ils savent, pertinemment, que leurs œufs sont inutilisables.

Le fait suivant est suggestif :

Un négociant de Salviac, recevait le samedi 2 décembre, en foire de Gourdon, deux paniers d'œufs d'un paysan de la commune du Vigan. La mère du négociant constata que ce vendeur était le même qui lui avait apporté la foire précédente plusieurs douzaines d'œufs dont la plupart furent par elle reconnus avariés à son arrivée à Salviac. Les œufs furent achetés au cours du jour, 6 francs la douzaine, et au moment d'en prendre livraison comme ils paraissaient suspects, le négociant avisa un gendarme et le pria d'assister à la réception de la marchandise.

Sur les deux paniers d'œufs, soixante-seize furent reconnus avariés.

Mais si ce marchand a été pincé, c'est parce que l'acheteur se méfiait de lui, et que la quantité des œufs était importante. L'acheteur avait été trompé une fois par le même vendeur : il n'a pas voulu l'être deux fois.

Par contre, une ménagère qui n'achète qu'une douzaine, quelquefois une demi-douzaine d'œufs, ne prend pas tant de précautions, et si elle est roulée, volée, elle se contente de pester contre le vendeur qui est loin et qu'elle ne connaît pas.

Eh bien, c'est le moment de se méfier, ménagères : sur le marché, on vend des œufs conservés depuis plusieurs semaines. Dam ! les œufs ne se vendaient, il y a 2 mois, que 2 fr. 50 à 3 francs. Le profiteur les a resserrés et les sort aujourd'hui puisqu'ils valent 6 et 7 francs la douzaine !

Ce trafic-là se produit chaque année : il serait juste que de sévères leçons fussent données aux trafiquants, car, en cette saison, les œufs sont surtout réservés aux malades, aux vieillards, aux enfants !

LOUIS BONNET.

Contributions Indirectes

M. Buzack, receveur des Contributions indirectes à Cahors est élevé sur place à la 2e classe.

M. Pons, vérificateur à Cahors est élevé à la 1re classe. Nos félicitations.

A la mémoire de M. Rey

Nous croyons savoir que les membres de la Société d'agriculture du Lot auraient l'intention de former un comité pour recueillir des souscriptions en vue d'ériger un buste au regretté Président de la Société d'agriculture, M. le docteur Rey.

Société d'agriculture du Lot

Des élections complémentaires pour la présidence et la vice-présidence de la Société d'agriculture du Lot auront lieu le 17 décembre 1922.

Elections consulaires

Les électeurs portés, sur les listes consulaires, sont convoqués pour le dimanche 10 décembre 1922, à la mairie de leur chef-lieu de canton, à l'effet de procéder au renouvellement partiel des membres du Tribunal de Commerce de Cahors savoir : 2 juges titulaires, 1 juge suppléant.

Le scrutin sera ouvert de 10 heures du matin à 4 heures du soir.

Recensement

Il sera procédé, en 1923, au recensement des animaux de selle, de trait et de bât.

Tout propriétaire doit déclarer ses animaux *avant le 1er janvier* 1923, et en indiquer l'âge et le signalement.

Il ne sera pas procédé en 1923 au recensement des voitures.

Amendes de simple police

La valeur de la journée de travail d'après laquelle seront perçues les amendes de simple police dans le département du Lot, est fixée à la somme de 3 francs.

Association syndicale

Suivant procès-verbal en date du 10 mai 1922, les propriétaires intéressés à la construction du chemin rural dit : de la Grange d'Estival à Cancès (commune de Bannes), ont déclaré se constituer en association syndicale pour l'exécution des travaux susvisés.

Par arrêté préfectoral du 17 octobre 1922, cette association est autorisée.

Prix de vertu

Parmi les familles nombreuses auxquelles l'Académie française a accordé un prix de la fondation Cognacq, prix de 25.000 francs, nous sommes heureux de relever la famille Janot (Pierre) à St-Médard-de-Presques. Cette belle famille compte 9 enfants.

A la salle des Petits-Carmes

Mercredi soir, à 5 heures précises avait lieu le Premier Concert-Conférence de la saison ; une société d'élite, familière de ces réunions littéraires, esthétiques et musicales se pressait dans cette salle qu'on désirerait plus grande.

A l'heure exacte, l'Orchestre Symphonique attaque, sous la direction de son chef si dévoué, le prélude du chef-d'œuvre de Bizet, *Carmen*. Ce morceau est enlevé avec une maëstria merveilleuse, impeccablement accompagné par Mlle Gourcerol, élève du Maître Crassous ; dans un instant, le Conférencier et Président de la Société la remerciera de nous accorder la virtuosité de son talent et d'accepter la succession de Mme Bourgoin-Chéry.

Le rideau se lève. M. Chéry, dont on n'a pas oublié les causeries purement littéraires sur Gounod, Werther et *Manon*, mais dont la musique est interprétée par des artistes professionnels, va nous parler de la Carmen de Mérimée, dont les rôles principaux, seront tenus et chantés par M. Rousseau, le ténor si souvent applaudi, et Mlle St-Just, artiste, nouvelle pour tous, mezzo-soprano des théâtres de Toulouse, suppléant Mlle Broquat, atteinte de grippe.

Mais, avant d'aborder Carmen, M. Chéry, qui a enseigné, 16 ans, l'espagnol au lycée de Cahors et qui a fait de nombreux séjours au-delà des Pyrénées va nous promener de Cerbère à St-Sébastien, passant par Barcelone, Tarragone, Valence ; nous traverserons avec lui la Mancha, le pays de Don Quijote ; nous visiterons Madrid, Tolède, Avilà, pays de sainte Thérèse, Burgos, où reposent le Cid et Chimène, et à St-Sébastien, nous rentrerons en France. Ce voyage rapide, film vivant est semé d'anecdotes, de souvenirs historiques et ethnographiques qui nous permettent de mieux comprendre le caractère de l'héroïne du roman de Mérimée, espagnole et bohémienne avant tout !

Mais Carmen va apparaître ! où sommes-nous ! à Séville ! La scène représente le Poste des dragons d'Almaza et la Fabrique de cigares. Carmen s'avance, selon l'expression de Mérimée « se balançant sur ces hanches, comme une pouliche des haras de Cordoue », elle va nous chanter la Habanera. C'est d'une voix puissante, d'une fraîcheur remarquable provoquant l'enthousiasme de la salle comble, que Mlle St-Just détaille « l'Amour est enfant de bohême ». Tout à l'heure, dans la Séquedille et les duos du 2e et du 4e acte elle remportera son premier succès dans la salle des Petits-Carmes et qu'elle ne peut oublier. Que dire de M. Rousseau ! à peine se montre-t-il sur la scène qu'il est l'objet d'une ovation. Qu'il chante « Halte-là », « la fleur que tu m'avais jetée » ou qu'il interprète les 2 duos indiqués, la salle est enthousiaste ; on le rappelle plusieurs fois. C'est un nouveau triomphe.

M. Chéry termine sa conférence pour en tirer une conclusion, comme d'habitude. Il prouve que Carmen n'a pas aimé, qu'elle ignore le véritable amour, elle n'en a connu que la duplicité, l'impudicité et la sauvagerie dans la liberté. Tout cela, exposé dans un langage délicat et très voilé. Et, pour soutenir sa thèse, il nous expose avec humour ou sentiment les opinions de Gœthe, de Heine, des troubadours allemands, de La Fontaine, de nos poètes et d'une jeune anglaise. Et, pour finir, il nous fait un tableau saisissant d'un amour qui ne passe pas, qui, avec la douleur et les années, se fortifie. C'est le tableau de l'amour conjugal et de l'amour maternel. « Le cœur de la mère, voilà l'amour ».

Soirée charmante, le temps s'est envolé rapidement, grâce à cette musique si merveilleusement rendue par l'Orchestre Symphonique, la pierre angulaire de toutes nos fêtes, nous l'en remercions ; grâce au concours gracieux de M. Crassous qu'on n'ose plus louer. Merci à ce public d'élite et si fidèle qui seconde nos efforts.

Un auditeur.

Grand Concert

C'est devant un public nombreux qu'a eu lieu dans la grande salle du Palais des Fêtes le grand concert donné par le célèbre pianiste Eugène Reuchsel et la brillante cantatrice Jeanne Larbouillat.

Ces deux excellents artistes obtinrent le succès qu'ils méritaient : de vifs applaudissements n'ont cessé d'éclater à la fin de l'exécution de chaque morceau.

Obsèques

Jeudi matin ont été célébrées à Cahors, au milieu d'une nombreuse affluence les obsèques de Mlle Carriol, la propriétaire bien connue de l'Etablissement des bains des Allées Fénelo. Le char funèbre était recouvert de superbes couronnes.

Nous adressons à la famille nos sincères condoléances.

Amicale de la classe 1886

Les Camarades sont priés de vouloir bien se rendre, dimanche, 10 décembre courant, à 11 heures au café de Bordeaux, où aura lieu le départ pour le banquet.

P. la Commission :
Le Secrétaire,
J.-B. PLANACASSAGNE.

Postes et Télégraphes

L'Administration des Postes est fréquemment sollicitée de faire connaître à quelle date aura lieu le prochain concours pour l'admission à l'emploi de dame employée des Postes et des Télégraphes.

Le nombre encore important des postulantes reçues et non pourvues d'un poste par suite des suppressions d'emplois à réaliser en 1922, et, d'autre part, la réduction du cadre des dames téléphonistes consécutives à l'équipement en automatique des grands bureaux téléphoniques, ne permettent pas à l'Administration de prévoir, avant plusieurs années, l'organisation de nouveaux concours généraux.

Des modifications seront d'ailleurs apportées dans l'organisation de ces concours qui seront régionaux. Pour chacun d'eux, seules, les postulantes domiciliées dans la région intéressée seront admises à concourir.

Feu de cheminée

Un feu de cheminée s'est déclaré dans un immeuble des Boulevards. Il fut rapidement éteint : la cheminée fut ainsi ramonnée.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Grand Match de Championnat du 10 décembre

GRENADE (I) contre AVIRON CADURCIEN (I)

Ce match fort important mettra en présence deux belles équipes, toutes deux animées du désir de vaincre mais très dissemblables quant au poids, à la taille, et aussi quant au jeu.

Grenade présente une ligne d'avants puissante dont la taille et le poids surclassent les nôtres. Ces derniers rachèteront, il faut l'espérer, ce très lourd handicap, par un jeu rapide et scientifique. C'est là leur seule chance de succès.

Il est nécessaire que les avants de l'Aviron se montrent tels qu'ils furent à Villeneuve-sur-Lot. S'ils jouent comme ils jouèrent ce jour-là, l'Aviron peut et doit compter une victoire.

Cette grande et belle rencontre amènera sur le terrain du Stade, tout Cahors, n'en doutons pas. Le Public Cadurcien tiendra à encourager ses enfants. Il est trop sportif pour rester indifférent en cette circonstance, car de ce grand match dépend en partie, en grosse partie l'avenir de nos équipes cadurciennes.

Le Comité des Pyrénées qui organise ce match de Championnat en présence des frais occasionnés par cette rencontre se voit dans l'obligation de fixer les prix des places ainsi qu'il suit : Tribunes 3 fr. ; Entrées générales 2 fr. Les réductions habituelles seront admises.

En lever de rideau, un match d'association mettra en présence l'équipe de Prayssac et celle de l'Ecole supérieure de Cahors. Coup d'envoi 13 h. 15.

En cas de mauvais temps ou de froid les tribunes seront chauffées.

⁂

L'équipe II partira dimanche matin à 7 h. 10 pour matcher en championnat son adversaire direct c'est-à-dire la IIe équipe de Grenade.

Les résultats seront affichés chez MM. Rollès et Imbert à partir de 17 heures.

ON DEMANDE des **ouvrières et des apprentie**s à la Société d'appareillage électrique de Cahors, avenue de l'Abattoir. **(Ancienne usine Galaup).**
S'adresser à l'usine.

Cazals

Bibliothèque populaire. — Au moment où vont commencer les longues soirées d'hiver, nous croyons utile de rappeler l'existence de la bibliothèque communale créée l'an dernier par le Conseil municipal, et qui a déjà près de 200 volumes à mettre à la disposition du public.

Afin que tout le monde puisse en profiter, les abonnements restent fixés à 1 franc par an, et donnent droit à deux volumes par mois. Il est recommandé aux lecteurs de prendre le plus grand soin des ouvrages qu'ils détiendront.

La bibliothèque sera ouverte, de préférence, le dimanche de 9 h. à 9 h. 30, et le jeudi de midi à 13 h.

Les habitants des communes voisines pourront également profiter de cette heureuse innovation.

Cénevières

Probité. — Dimanche dernier, M. Pechberty, instituteur à Cénevières, se trouvant en promenade à Saint-Martin, ayant trouvé, sur la route départementale, une montre s'empressa d'aller faire la déclaration à la dite commune.

Cette trouvaille fut connue dans la soirée et la personne qui avait perdu la montre put rentrer en sa possession.

St-Géry

« *Rallye-Négraval* ». — La réunion annuelle de la société de chasse « Rallye-Négraval » aura lieu le 17 décembre courant aux Masséries, canton de Saint-Géry.

A l'issue de la réunion, le banquet traditionnel sera servi, à midi précis, aux chasseurs souscripteurs.

Le prix est fixé à 10 francs et les adhésions sont reçues par M. Delon, sécrétaire à Bouziès par Saint-Géry, et par M. Bouzou, hôtelier, aux Masséries. Dernier délai : mercredi 13 décembre.

Le menu a été dressé par le Bureau de la Société. C'est annoncer que ce sera un exquis et copieux déjeuner de nemrods.

Le plus cordial accueil est réservé à tous ceux qui voudront bien assister à cette fête cynégétique et agricole.

Figeac

Battue aux sangliers. — Les sociétaires de la Saint-Hubert Figeacoise sont invités à assister à une battue aux sangliers, qui aura lieu dimanche 10 décembre.

Réunion au foirail, d'où le départ aura lieu, à six heures du matin.

Tribunal correctionnel. — Dans son audience du 2 décembre, le tribunal a prononcé les condamnations suivantes :

16 fr. d'amende pour avoir voyagé sans billet de Figeac à Capdenac, contre Louis Arnal, manœuvre à Figeac.

16 fr. d'amende pour la même infraction, contre Elvire-Louis Malapère, manœuvre à Figeac.

Etat-civil de novembre. — Naissances : six garçons, trois filles.

Décès : Antoinette Torsou, veuve Longuevernhe, 73 ans, rue de la Miséricorde ; Jean Barrès, 79 ans, hospice ; Victoire Neuville, veuve Pélaprat, 78 ans, à Nouziès ; Rose Blanquié, veuve Arnaud, 76 ans, rue du Rubis ; Rose Mazet, veuve Costerousse, 84 ans, rue du Pin ; Jean Dumas, 65 ans, place Vival ; Clara Tabouret, veuve Pinson, 86 ans, rue du Pin ; Lucien Bru, 63 ans, rue Sainte-Claire ; Elisabeth Lacarrière, 52 ans, rue des Jacobins ; Jeanne Mas, veuve Garrigues, 81 ans, rue du Pin ; Germain Lherm, 40 ans, hospice.

Cajarc

Nécrologie. — Décès à l'âge de 67 ans de Mme Veuve Amélie Marty, mère de Mlle Alice Marty, institutrice à Cambouli. La dépouille mortelle a été transportée jeudi à Cajarc pour y être inhumée.

Dans cette circonstance pénible nous offrons à Mlle Marty nos sincères condoléances.

Adjudications. — Le dimanche 24 décembre 1922, à deux heures du soir, il sera procédé à Cajarc, à la mairie, par M. le maire de Cajarc assisté de deux conseillers municipaux et en présence du receveur municipal à l'adjudication par voie d'enchères publiques pour une durée de trois ans, commençant le 1er Janvier 1923 et finissant le 31 Décembre 1925.

1° des droits de location de place à percevoir dans la commune de Cajarc aux foires et marchés.

Mise à prix annuelle : 1.800 francs.

2° des droits à percevoir à l'abattoir et aux poids publics.

Mise à prix annuelle : 1.000 francs.

3° des droits de stationnement à percevoir sur les bestiaux, jours de foires et marchés.

Mise à prix annuelle : 1.800 francs.

Les cahiers des charges et tarifs des droits à percevoir sont déposés à la mairie de Cajarc où l'on pourra en prendre connaissance tous les jours non fériés de 9 heures du matin à midi et de 2 heures à 5 heures du soir.

Cajarc le 4 décembre 1922.

Le maire, J. BRAMEL.

Gourdon

UN CRIME

Un vieillard étranglé. — Mardi dernier on remarquait en ville un vieillard des environs, bien connu dans toute la région nommé Bouygues, âgé de 67 ans, cultivateur aux Vitarelles, commune de Gourdon qui était venu faire tondre son âne.

Après l'opération il alla boire chopine au restaurant de Mme Vve Picou et s'attarda un peu puisqu'il ne reprit la direction de son domicile que vers 10 h. 1/2 ou 11 h.

Arrivé à 350 mètres au-dessous des abattoirs il fut étranglé et laissé mort dans le fossé de la route

Les constatations médico-légales de M. le Dr Ferrières ont permis d'établir que Bouygues ayant reçu un formidable coup de poing sous le menton, ce qui l'avait abruti, après quoi il fut projeté en bas de son véhicule et étrangle dans le fossé voisins où il fut abandonné après avoir été soulagé de tout son avoir.

Le vol seul paraît donc être le mobile du crime.

L'assassin serait-il arrêté ? — La gendarmerie de Sarlat a mis en état d'arrestation le nommé Guilhem Eugène, auteur présumé du crime commis dans la nuit du 5 au 6 courant dans les environs de Gourdon, sur un vieillard de 75 ans.

Audience correctionnelle. — Audience entièrement blanche mardi dernier.

Probité. — Le jour de notre dernière foire, M. Decros, coutelier, qui se trouvait parmi les marchands-étalagistes, ayant trouvé un portefeuille contenant 268 francs, s'empressa de le remettre à son légitime propriétaire dès qu'il fut connu.

Nos félicitations.

Martel

Concours agricole. — Le Concours agricole qui vient d'avoir lieu les 3 et 4 décembre à Martel, sous la présidence de M. Bor, Chef de Cabinet, représentant M. le Préfet du Lot, a réussi au-delà de toutes les espérances. Ce concours a dépassé de beaucoup les cadres du canton.

Avec un entrain admirable et une union parfaite, les habitants de la coquette cité s'étaient mis en frais pour bien recevoir exposants et visiteurs qui sont venus nombreux assister à cette manifestation agricole agrémentée d'une très belle fête.

Au cours de ces deux journées, nous avons eu le plaisir de remarquer parmi nous ; MM. Claret, conseiller général, maire de Souillac ; Delpech, conseiller d'arrondissement de Souillac ; Laquièze, conseiller d'arrondissement, maire de Vayrac ; Bessières, adjoint au maire de Cahors ; Delol, maire de Bétaille ; Pecheyran, maire de Meyronne ; Porte, adjoint au maire de Carennec ; Bruel, président de la Chambre de commerce ; Vernejouls, maire de Cornac ; Pebeyre, Président de l'Office agricole ; les maires du canton, etc..,

La conférence de M. Campan, Inspecteur de la Compagnie d'Orléans, sur l'arboriculture fruitière dans le Lot et la causerie avec démonstration pratique de M. Belin, horticulteur à Argenteuil, ont vivement intéressé tous nos agriculteurs.

Notre concours a eu un plein succès et nous avons pu admirer de beaux specimens de nos races d'animaux d'engraissement et de travail, des instruments agricoles perfectionnés, ainsi que toutes les productions de notre région et notamment nos belles truffes qui font la réputation si justifiée des foires de Martel.

M. Bouat, Président du Comice, Conseiller général, a pris la parole.

Après avoir salué la présence du représentant du Gouvernement, remercié visiteurs, exposants, organisateurs et tout spécialement M. Lavayssière qui trouve le temps d'être à la fois un Directeur d'école excellent et un infatigable serviteur de l'agriculture et qui, en sa qualité de secrétaire général du Comice, a été l'âme ordonnatrice de ce concours, M. Lebas, trésorier du Comice, qui ne s'est pas contenté d'encaisser des cotisations mais, en apôtre convaincu, a brillamment galvanisé le zèle des producteurs M. Bouat, montre l'utilité, la nécessité du Comice agricole.

Son discours est vivement applaudi.

AVIS DE DÉCÈS

Madame veuve LEFÈVRE, née GÉNIÈS, ses enfants et tous les autres parents ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

M. Ferdinand LEFÈVRE

Retraité

décédé à Cahors, le 6 décembre 1922, à l'âge de 83 ans, muni des Sacrements de l'Eglise, et vous prient de vouloir bien assister à ses obsèques qui auront lieu vendredi 8 courant, à 9 heures du matin.

Réunion à la maison mortuaire, 13, quai Ségur.

PERDU

Il a été perdu, du dimanche au lundi 3 novembre, une **BOUCLE D'OREILLE,** place Saint-Maurice.

On prie de la rapporter au Bureau du Journal. — *Grosse récompense.*

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 15.

LE REICH ET LES RÉPARATIONS

Un projet allemand

De Berlin : Les pourparlers entre le Chancelier du Reich et les présidents des différents Etats allemands auraient abouti à des résultats importants concernant la politique étrangère du Reich.

On prétend que les nouveaux plans du gouvernement allemand visent à une nouvelle fixation des obligations allemandes : on songerait à proposer une grande transaction financière, destinée à assurer le paiement des créanciers de l'Allemagne et, en premier lieu, de la France.

Il s'agirait d'un emprunt international de 20 milliards de marks-or : une partie de cet emprunt serait destiné au paiement des réparations de la France ; une autre partie servirait à stabiliser le mark.

Le service des intérêts serait garanti par l'industrie allemande.

⁂

L'Italie et l'entrevue de Londres

De Rome : On constate une vive préoccupation de l'opinion au sujet de l'entrevue de Londres.

Dans les milieux diplomatiques italiens, on considère que l'entrevue de Londres décidera non seulement du sort de la Conférence de Bruxelles, mais aussi du sort de l'Entente.

⁂

Les dépots d'armes en Allemagne

De Berlin : La police a découvert, dans l'école St-Thomas, à Leipzig, 340 fusils, des munitions et des mitrailleuses.

⁂

Conseil de cabinet

Un Conseil de Cabinet s'est réuni ce matin. Il a expédié les affaires courantes, avant le départ de M. Poincaré pour Londres.

A VENDRE

une Refouleuse et une Cintreuse

S'adresser à **BONNAFOUS**

à CAJARC (Lot)

ACHÈTERAIS DE SUITE

bon CHIEN truffeur & bon gardien

BUREAU JOURNAL

Si vous voulez de bons tissus : lainages

des **Etrennes utiles**

Manteaux, Fourrures, Lingerie, Draps, Chemises, Mouchoirs

Allez au **COIN DE RUE**

place du Marché et rue Maréchal-Joffre

Il y a bel assortiment, joli choix, bons prix

Maison COURBEBAISSE

Vve PÉLISSIÉ, Successeur

A la Samaritaine CAHORS

Jean SÉGUÉLA

5, Place Galdemar et rue Georges Clemenceau

Actuellement

SOLDES DE FIN DE SAISON

Manteaux, Robes, Blouses, Lainages

Feuilleton du « Journal du Lot » 51

L'AFFAIRE RICHARD

D'après BURFORD-DELANNOY

PAR

E.-Pierre LUQUET

XX

150, RUE TRAVERSIERE

— Mademoiselle, Paul Vernier est encore en liberté (Dora tressaillit), mais il n'a pas quitté la France, comme il vous l'avait fait croire, et je sais où il est. De plus, les soupçons de la police en ce qui concerne le meurtre de Dominique Richard, se portent de plus en plus vers lui, et je n'ai qu'un mot à dire, vous le savez, pour que ces soupçons se transforment en certitude. Je vous jure que si demain à pareille heure, vous n'avez pas signé la promesse de m'épouser, ce mot sera dit, et Paul Vernier emprisonné deux heures plus tard. Or, savez-vous ce que nous jouons à ce jeu-là ? Sa tête, tout simplement. Je ne vous en dit pas davantage. Mais comprenez bien que je suis homme à exécuter mes menaces, si vous ne cédez pas.

Dora avait repris son sourire railleur.

— Vous êtes homme, aussi, à tâter de la prison une heure après Paul Vernier, monsieur Dallas !

— Moi !... Et pourquoi donc ?

— Pour avoir triché aux cartes, chez moi, devant témoins.

— Vous êtes folle.

— Soyez poli. Non, cher monsieur, je ne suis pas folle, et vous le savez fort bien. Un soir, capitaine Dallas, vous êtes venu prendre chez moi Paul Vernier, qui y avait dîné. Vous désiriez, sans doute, le dévaliser à votre aise dans quelque bas tripot.

— Mademoiselle.

— Laissez-moi donc continuer. Je me suis opposée à ce qu'il sortit Alors, faute de grives, vous avez mangé des merles, comme on dit. Vous avez grisé Vernier et vous l'avez volé à domicile.

— C'est faux !

— Je vous ai vu. La petite Lélia, des Bouffes, vous a vu, Durand, votre âme damnée, qui, sans doute, en ce moment même, écoute à la porte, et qui doit commencer à vous plaindre, a attiré Vernier près de la cheminée. Vous avez marqué des rois d'un coup d'ongle ; il paraît que c'est votre méthode. Nous étions au piano, Lélia et moi, mais nous ne perdions pas un seul de vos mouvements. A dater de cette minute, Paul Vernier n'a plus cessé de perdre. Mais, mon cher capitaine, on ne songe pas à tout, et vous avez fait ce jour-là preuve d'une rare imprévoyance. Ces rois, que vous aviez « maquillé », pour employer votre argot, vous les avez laissés sur la table de mon salon ; et je les ai précieusement conservés. Avec eux, le témoignage de Lélia et le mien, je puis vous mener loin, capitaine. Je vous jure que s'il arrive malheur à Paul Vernier par vos soins, vous ne tarderez pas à le rejoindre dans une prison quelconque. Et je suis femme, comme vous êtes homme, à exécuter mes menaces, quand j'en fais.

— A la condition que je vous laisse sortir d'ici.

— Sans doute. Mais si vous ne m'en laissez pas sortir, je me laisserai, moi, mourir de faim. Jamais, capitaine Dallas, je ne prendrai sous ce toit un morceau de pain ou un verre d'eau. Voyez si vous êtes disposé à assumer la responsabilité de ma mort pour arriver à m'épouser...

Dora riait encore. Dallas arpentait la pièce comme un fauve dompté. Il était écrasé, il était anéanti, lui, le géant apoplectique, par cette jeune fille qu'il aurait abattue d'un revers de sa large main, il sentait cruellement la honte et la fureur de cette défaite, et les passions les plus diverses s'agitaient en son âme. Il aurait voulu la tuer, cette Dora dont il n'avait jamais reçu que mépris et insultes ; il aurait voulu lui crier des mots de haine, et en même temps il sentait grandir en lui le désir de se jeter à ses genoux, de baiser ses pieds charmants, de la supplier, de l'adorer...

D'un mouvement brusque, il traversa la pièce. Dora recula, Mais passant auprès d'elle, sans un geste, il alla à la porte et frappa le panneau d'un coup de poing ; le battant, immédiatement, s'ouvrit de l'extérieur. Dallas sortit sans ajouter un mot, et Dora entendit aussitôt la clef tourner de nouveau dans la serrure, au dehors.

Durand se tenait dans le corridor, gouailleur.

— Dites donc, capitaine, ça n'a pas l'air d'aller comme sur des roulettes ?

— Vous, taisez-vous ! rugit Dallas, ou je vous étrangle !

Durand se le tint pour dit et n'insista pas.

Un silence de plomb pesa sur la maison, Il était maintenant plus de quatre heures et le crépuscule tombait rapidement.

Dès que le capitaine eut disparu, Dora s'abattit dans un fauteuil, tremblante, épuisée. La lutte qu'elle venait de soutenir avait usé son courage, et elle se sentait prête à défaillir. En outre, une angoisse mortelle lui restait de sa discussion avec Dallas. Elle n'avait eu aucune nouvelle de Vernier depuis la lettre datée de Bordeaux : il était donc facile de lui raconter n'importe quoi, d'inventer n'importe quelle histoire avec chance qu'elle y ajoutât foi. Sans doute, son cœur fidèle et loyal répugnait à croire le malheureux jeune homme coupable du meurtre de Dominique Richard ; sans doute, c'est avec horreur qu'elle repoussait cette abominable pensée. Mais quoi ? Dallas avait versé son venin avec une habileté diabolique ; l'acteur, elle le savait, était resté seul avec l'avocat... en état d'ivresse... Mon Dieu, si c'était vrai !...

Vers cinq heures, Durand parut, apportant une lampe. Dora ne lui accorda pas un regard.

Vers six heures, il rentra de nouveau, les mains chargées d'un plateau.

— Nous espérons que vous voudrez bien excuser la simplicité du menu, mademoiselle, dit-il. Nous sommes de pauvres cuisiniers, le capitaine et moi.

Ce disant, il posait le plateau sur une table. Dora ouvrit une fenêtre, prit le service entier et le lança dans le jardin.

Quelques instants plus tard la porte s'ouvrait de nouveau pour laisser entrer Dallas, non plus menaçant, non plus arrogant, mais pâle, mais voûté, paraissant tout à coup vieilli et humilié.

— Encore ! s'écria Dora. Ne pourriez-vous au moins, monsieur, m'épargner votre présence ?

— C'est mon intention, mademoiselle ; je vous supplie seulement d'écouter un dernier mot.

— Je ne vous ai que trop entendu, monsieur.

— Mademoiselle, je vous ai attirée dans un piège, j'ai eu tort ; j'ai usé envers vous de la menace et de l'intimidation, j'ai eu tort ; je vous ai enfermée, j'ai eu tort, et je vous demande pardon. Dans quelques instants vous serez libre, sans conditions. Je vous demande seulement d'écouter la prière d'un homme que vous avez privé pour jamais de son repos, et qui vivra désormais la plus lamentable des existences s'il doit la passer loin de vous...

« Je m'avoue vaincu ; j'ai prétendu vous plier et agir en maître, je m'estimerai trop heureux si vous voulez m'accepter pour votre esclave humble et dévoué. Je vous adore depuis longtemps, Dora ; je vous aime comme un fou depuis le premier instant où je vous ai vue. Vous le savez ; vous ne pouvez pas ne pas le savoir ; vous m'avez trop abreuvé de dédains pour l'ignorer. Mais j'oublie tout, j'efface tout, parce que j'espère encore.

(A suivre)

LA PHOSPHIODE GARNAL

Médication iodotannique phosphatée
Remplace l'Huile de Foie de Morue
Prix du Flacon : 10 francs
UN SEUL MODÈLE DE FLACON
GRANDEUR UNIQUE
En vente dans toutes les Pharmacies

Imp. COUESLANT (*personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLE.